Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
079-200069748-20220920-D2022-7-18-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/09/2022

EXTRAIT DE DELIBERATION
Communauté de Communes VAL DE GATINE
79220 CHAMPDENIERS

délibération : D_2022_7_18

Nombre de délégués en exercice : 46

Présents : 37

Votants : 39

Objet : Marché fourniture repas - Consultation portage repas à domicile - Ombrelle

L' an deux mille vingt deux, le mardi 20 septembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 13 Septembre 2022

Titulaires : Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame MARSAULT Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur CAILLET Patrick, Madame BIEN Michèle, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

Pouvoirs :
Monsieur BARATON Yvon a donné pouvoir à Madame TAVERNEAU Danielle
Madame RONDARD Audrey a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc

Absent(s) : Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FAVREAU Jacky, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur LIBNER Jérôme, Madame GIRARD Marie-Sandrine

Excusé(s) : Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Monsieur FRERE Fabrice, Madame RONDARD Audrey

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

VU le code de la commande publique article L 2123-1
VU la loi EGALIMI du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire, et pour une alimentation saine, durable et accessible à tous

Considérant le besoin en fourniture et livraison de repas pour le service enfance jeunesse de l'Ombrelle et du portage de repas à domicile
Considérant l'estimation financière du besoin
- Lot 1 : Ombrelle (mercredi et vacances) : 18 000 € /an
- Lot 2 : Portage repas : 90 000 € /an

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **à l'unanimité DECIDE :**

- D'autoriser le président à préparer le marché à procédure adaptée avec mise en concurrence sur profil acheteur et journaux d'annonces légales
- De fixer les critères de sélection des offres (valeur technique 50 points et prix 50 points)
- De fixer la durée du marché à 1 an reconductible tacitement 1 fois sans dépasser 2 ans maximum
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au budget 2023 et 2024.

Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 20/09/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU